

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 23 janvier 2024

Lors de sa réunion du 23 janvier 2024, le CoDERST a examiné le dossier suivant :

- Demande d'enregistrement présentée par la SAS 3MSH pour la création d'une unité de méthanisation située sur la commune de MAULÉON et de ses stockages déportés situés sur les communes de TREIZE VENTS (85), MAULÉON et SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE ;
Avis du CoDERST : favorable

À la suite de cet avis, la décision finale sera prise par la préfète des Deux-Sèvres et le préfet de la Vendée.